

SEMINAIRE DE FORMATION DE FORMATEURS SUR LES PRINCIPES DIRECTEURS RELATIFS AU DEPLACEMENT INTERNE

Bujumbura, 1-3 octobre 2002

Le Global IDP Project du Conseil Norvégien pour les Réfugiés (CNR) soutient activement les initiatives de formation sur les Principes Directeurs relatifs au déplacement interne sur le terrain. Au Burundi, le bureau du CNR a mis en place un projet de formation au niveau local, avec le soutien et l'expertise du Global IDP Project. Dans le cadre de ce soutien, le Global IDP Project et le CNR Burundi ont récemment organisé un séminaire sur les Principes Directeurs à Bujumbura. L'objectif de ce séminaire était de former des "agents-promoteurs" des Principes Directeurs, qui dissémineraient les Principes lors de leur travail en faveur des déplacés. Ce séminaire fait suite à une série d'initiatives internationales pour renforcer la protection des déplacés au Burundi.

Principaux Résultats

Quelques cinquante représentants de la société civile se sont mis d'accord lors du séminaire de mener des actions concrètes afin de promouvoir les Principes Directeurs pour protéger les déplacés internes au Burundi (cf. Plan d'action).

Les ONGs ont décidé d'actions afin de disséminer les Principes auprès des déplacés, des autorités locales, et d'autres groupes de la société civile. Elles vont aussi intensifier les activités de plaidoyer en faveur des déplacés et renforcer le monitoring des violations de leurs droits. Un groupe de théâtre s'est engagé à promouvoir les Principes dans plusieurs provinces en utilisant des techniques participatives lors de représentations théâtrales pour les déplacés et les populations résidentes.

Les encadreurs pédagogiques ont également prévu de promouvoir les Principes auprès des élèves, enseignants, parents et autorités civiles par différents moyens. Les autorités administratives se sont mises d'accord pour augmenter les capacités de protection pour les déplacés et de promouvoir les Principes en "prêchant par l'exemple", notamment auprès de leurs partenaires travaillant dans les sites. Une radio scolaire a décidé de promouvoir les Principes en Kirundi à la radio et de créer deux magazines si les fonds sont disponibles.

Contexte

Les autorités et les acteurs clés se sont mis d'accord en 2001 pour améliorer la protection des déplacés au Burundi.

Lors de leur mission au Burundi en 2000, le Représentant du Secrétaire Général des Nations Unies sur les déplacés internes (RSG), puis le chef du réseau inter-agence sur le déplacement interne ont souligné l'importance de diffuser les Principes Directeurs parmi tous les acteurs du conflit et de la population civile en général. En février 2001, une structure pour mieux coordonner les efforts de protection a été établie sur la base d'un accord entre les Nations Unies et le gouvernement du Burundi : le Cadre Permanent pour la Protection des Déplacés (CPPD) . Un Groupe Technique de Suivi (GTS) assure la mise en œuvre des points d'action décidés au sein du Cadre Permanent. Il effectue notamment des missions dans des zones où les déplacés ont apparemment besoin d'une protection accrue et décident de mesures concrètes afin de remédier à la situation. Au niveau national, le Parlement est en train d'examiner une loi sur la protection et l'assistance des sinistrés, c'est-à-dire des déplacés et des rapatriés, conformément aux Accords d'Arusha de 1993.

Malgré ces efforts, le déplacement de populations continue et les conditions de sécurité ont détérioré dans plusieurs provinces en 2002. En l'absence d'un cessez-le-feu entre le gouvernement et les deux groupes rebelles principaux opérant au Burundi, les violations du droit à la vie, à l'intégrité physique et morale, telles que le viol et la torture ne sont que trop fréquentes lors du déplacement. Près de 500,000 personnes sont à présent déplacées, principalement au sud et au centre du pays, dans des sites surtout, mais plus de 100,000 d'entre elles se trouveraient également dans des familles d'accueil ou seraient dispersées dans la brousse.

Projet Protection CNR

A la fin du mois d'octobre 2001, le Global IDP Project du CNR a organisé avec le soutien du CNR au Burundi (CNR-Bu) un atelier de formation de trois jours sur les Principes Directeurs pour 60 représentants du gouvernement burundais, des agences des Nations Unies, d'ONGs locales et internationales, de journalistes et de déplacés. A l'issue de l'atelier, les participants ont formulé toute une série de recommandations détaillant les mesures à prendre pour améliorer l'application des Principes Directeurs au niveau national et local.

Suite à ce séminaire, le CNR-Bu a mis en place un programme de protection des déplacés internes tant au niveau national que local. Ce programme vise à faire connaître les normes de protection auprès des acteurs en contact constant avec les déplacés (autorités civiles et militaires, ONGs, populations locales), ainsi qu'auprès des déplacés eux-mêmes. Ce projet bénéficie de l'appui et l'expertise d'un groupe de conseil représentant l'Office de Coordination des Affaires Humanitaires, le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, le Ministère à la Réinsertion, à la Réinstallation et au Rapatriement des

Déplacés et Rapatriés (3R), le Ministère des Réformes Institutionnelles des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement et une ONG nationale, l'Association pour la Réhabilitation des Sinistrés (ARS). Le CNR a également renforcé son implication dans les efforts de protection des déplacés menée par la communauté internationale en concertation avec le gouvernement burundais, notamment au sein du GTS et d'un groupe thématique sur les déplacés.

Ce programme s'appuie sur plusieurs recommandations adoptées lors du séminaire d'octobre 2001 :

Recommandation : Diffusion des Principes Directeurs dans les sites et dans les autres communautés déplacées ainsi qu'auprès de l'administration locale, etc.

Action : ? *Le Projet protection du CNR-Bu vise à la diffusion des Principes Directeurs, dans plusieurs provinces (Kirundo, Muyinga, Makamba, Bujumbura, etc.).*

Recommandation : Identification de partenaires utilisant des moyens de diffusion adaptés, tels que les médias, activités de formation et de plaidoyer.

Action : ? *Le CNR-Bu est en train d'identifier des personnes pouvant jouer le rôle d' "agents-promoteurs" des Principes Directeurs.*

Recommandation : Traduction des Principes Directeurs en Kirundi et développement d'une version simplifiée.

Action : ? *L'UNICEF s'est chargé de la traduction des Principes et le CNR en prépare une version illustrée.*

Le CNR-Bu a entrepris de se charger de la formation des « agents-promoteurs » des Principes Directeurs. Plusieurs ateliers de formation et de sensibilisation ont déjà été organisés entre juin et août 2002 à l'intention du personnel CNR, d'autorités locales, religieuses, de minorités (Batwa) et de déplacés.

Le séminaire d'octobre 2002

En octobre 2002, le CNR-Bu a organisé avec le soutien du Global IDP Project, un séminaire de formation approfondie sur les Principes Directeurs pour un groupe initial de 50 "agents-promoteurs" potentiels. Des encadreurs d'enseignants, des collaborateurs locaux d'ONGs nationales et internationales, dont le CNR, des représentants de l'administration locale, des journalistes et des représentants du CNR à Goma ont pris part à cette formation. Les participants venaient des provinces de Bujumbura, Gitega, Nogozi, Muyinga, Kirundo et Makamba (cf liste des participants en annexe 1).

Le Représentant du CNR ainsi que le Directeur d'OCHA ont inauguré le séminaire. Des membres du Global IDP Project, du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, ainsi que des ONGs ADRA, International Human Rights Law Group et Rainbow Center se sont chargés de la présentation de divers thèmes au programme du séminaire (cf agenda du séminaire en annexe 2).

Au cours du premier jour, le contexte international de la crise du déplacement interne, notamment les développements récents au sein du système des Nations Unies, a été présenté aux participants. Suite à cette introduction, le cadre juridique des Principes Directeurs, et la définition du déplacé interne ont été expliqués. Le deuxième jour a été consacré aux Principes Directeurs relatifs à la prévention du déplacement, à la protection pendant le déplacement, et aux solutions durables, y compris les questions d'accès à la terre. Ces thèmes ont fait l'objet d'exposés mais ont également été examinés par les participants au cours d'exercices de groupes ou de temps de discussion. Le troisième jour, les participants ont réfléchi aux mesures à prendre lorsque les Principes Directeurs ne sont pas respectés, puis ont identifié une série d'actions concrètes afin d'incorporer ces Principes dans leur travail quotidien.

La bonne qualité des interventions des participants et leur intérêt marqué pour une meilleure protection des déplacés ont permis la mise au point d'un plan d'actions à mener. Les participants se sont engagés à promouvoir ces actions au sein de leurs organisations respectives. De son côté, le CNR a annoncé qu'il prévoyait de réunir les participants en 2003 afin d'évaluer la mise en œuvre du plan d'action, d'identifier les leçons à tirer et de déterminer les actions futures.

Plan d'Action

1. Groupe encadreurs TEP

Activités à mener:

a) Pour les enseignants :

- Organiser des ateliers sur les Principes Directeurs.
- Adopter une méthodologie commune pour insérer les Principes Directeurs dans leur programme (par exemple dans le cours "éducation civique et morale").
- Encourager la création de groupes d'animation sur les Principes Directeurs. Ces groupes d'animation seront à la base de la dissémination de ces Principes.

b) Pour les parents :

- Expliquer les Principes Directeurs lors de réunions de parents.
- Initier des groupes d'animations sur les Principes Directeurs.

c) Pour les élèves : enseigner les Principes Directeurs à travers le jeu, le théâtre, les chansons et d'autres moyens traditionnels.

d) Pour les autorités civiles :

- Créer des occasions d'échange sur les Principes Directeurs, par exemple par des séminaires formels.
- Explorer les possibilités d'engager un dialogue de manière informelle lors de visites de sites, pour voir comment ces principes sont appliqués en pratique.

Méthode : il est important d'adapter l'enseignement des Principes Directeurs au niveau approprié, notamment lorsqu'on les présente aux enfants, qui est un des groupes cibles du programme TEP.

Il est aussi important d'ajuster le contenu de l'enseignement à la phase de déplacement dans laquelle les différentes régions se trouvent. L'accent des différentes activités de promotion doit porter sur les Principes Directeurs correspondant à la phase du déplacement de la région où est organisée l'activité.

2. Autorités administratives (y compris la Protection Civile)

Activités à mener :

- Plaidoyer en faveur des déplacés en prêchant par l'exemple.
- Renforcer le cadre de suivi et de collaboration entre les partenaires, tels que les collectivités locales et les sites de déplacés.

- Renforcer les capacités d'intervention de la structure nationale de protection civile pour mieux protéger les déplacés.

Suivi et recommandations :

- Il faut que l'autorité civile locale assure le respect des Principes Directeurs, notamment les Principes 25 et 29, qui affirment la responsabilité de l'Etat envers les déplacés.
- La Protection Civile en tant que chargée de la gestion des catastrophes (y compris des effets de déplacement) doit se mettre aux côtés d'autres partenaires pour soulager les souffrances des déplacés.

3. Média - Radio scolaire

But : Diffuser des émissions en rapport avec le respect des Principes Directeurs.

Actions concrètes (à partir de janvier 2003) :

- a) Diffusion de sketches radiophoniques (2 fois par semaine en Kirundi).
- b) Création de deux magazines afin de promouvoir le respect des Principes Directeurs.
- c) Mise en place de micro-programmes en Kirundi en rapport avec la violation des Principes Directeurs.

NB : Ces trois actions nécessitent des moyens logistiques et financiers additionnels, vu qu'elles ne sont pas incluses pour l'instant au programme de la Radio Scolaire Nderagakura (RSN).

4. ONGs

But : Renforcer la capacité des groupes spécialisés de la société civile à faciliter le respect des Principes Directeurs.

Actions concrètes:

a) Diffusion des Principes Directeurs auprès de groupes cibles :

- réunions de sensibilisation avec les bénéficiaires, l'administration et la société civile, notamment concernant le respect des Principes Directeurs suivants: le Principe 7 qui détaille les mesures à prendre par les autorités lorsqu'un déplacement est inévitable, le Principe 10 qui affirme le droit à la vie, la nécessité de protéger les déplacés contre toute attaque et l'interdiction d'utiliser la famine utilisée comme méthode de combat, ainsi que les Principes 25 & 29 précédemment cités.
- création de comités de suivi et de gestion impliquant les bénéficiaires potentiels.

- inclure les Principes Directeurs dans les programmes d’alphabétisation, d’éducation à la paix, et diffusion des Principes lors d’actions de réconciliation inter-ethniques.

La diffusion des Principes Directeurs renforcera notamment la capacité des groupes cibles à nouer un dialogue avec les belligérants.

b) Plaidoyer

- Développer les activités d’information pour améliorer la prise de conscience des différents acteurs des conditions de vie des déplacés et du non-respect des Principes.
- Création d’antennes des ONGs dans les provinces pour mieux diffuser les informations en rapport avec les Principes Directeurs.

c) Monitoring de manière impartiale et précise des violations graves des droits des déplacés et transmission d’observations majeures au représentant des ONG locales au sein du GTS.

d) Organiser la collecte d’aides en faveur des déplacés

e) Appui à l’administration pour le respect des Principes Directeurs :

- Elaboration de projets
- Recherche de financements

f) Suivi et évaluation de la mise en application des Principes (par exemple pour qu’il n’y ait pas de détournement de l’aide).

Certaines ONGs ont détaillé des actions concrètes à mener :

- ASF (Avocats Sans Frontière) a l’intention de diffuser les Principes Directeurs dans les écoles et les lycées tout d’abord, puis auprès d’autres institutions.
- La Ligue IZERE a un projet en faveur des rapatriés et y incorporera un programme en faveur des déplacés.
- La Fondation STAMM travaille dans plusieurs sites de déplacés et a fait savoir qu’elle procèdera au monitoring du respect des Principes Directeurs dans ces sites.
- Human Rights Watch renforcera le monitoring de la situation des déplacés et dénoncera les violations.
- Ligue Iteka : lobbying en faveur de la ratification par le gouvernement burundais de la Cour Pénale Internationale et monitoring sur 9 provinces sur la question des déplacés et des rapatriés (qui sera disponible sur Internet).
- Association JAMAA : Diffusion des Principes aux membres de l’association et à la jeunesse en général.

5. Association TUBIYAGE

L'association TUBIYAGE est composée de sept troupes de théâtre, et comprend 40 comédiens, hommes et femmes. L'association est active dans plusieurs provinces, telles que Kirundo, Muyinga, Ngozi, Makamba et Ruyigi. L'association a pour buts d'éduquer, former et sensibiliser au moyen d'une méthodologie participative : "Partir de l'état des lieux pour aller à l'état des rêves". Les activités pour la promotion des Principes Directeurs ont débuté en septembre 2002.

a) Différentes techniques utilisées :

- Théâtre de l'opprimé (participants voient les violations et participent à leur correction) ;
- Théâtre playback (déplacés racontent leur situation qui est ensuite jouée par les comédiens) ;
- Théâtre classique (pièce mettant en scène les Principes Directeurs).

b) Qui seront les participants?

- déplacés et non déplacés
- intervenants, c'est-à-dire les autorités civiles et militaires, les ONG locales et internationales, la société civile.

c) Où les comédiens se produisent-ils?

- Dans les sites des déplacés
- Dans les chefs lieux des provinces pour les autorités civiles et militaires
- Dans d'autres lieux appropriés pour toucher la société civile

d) Résultats escomptés :

- Les déplacés prendront connaissance des Principes et seront mieux outillés pour les défendre.
- Les chargés de distribution et/ou les gestionnaires des sites adopteront un comportement responsable, au lieu de violer les droits des déplacés, en voyant leur comportement joué par les acteurs.
- ONGs et intervenants auront la tâche facilitée, vue la plus grande diffusion des Principes Directeurs.
- Les autorités compétentes prendront connaissance et conscience des Principes Directeurs et par conséquent agiront en responsables dignes.

Annexe 1 – Liste des participants

Nom	Organisation
Samuel IRYIVUZE	ABDP
Jocelyne NIYONKURU	ARS
Jinny Diane NZEYIMANA	ASSOCIATION TUBIYAGE
Innocent KAGABO	ASSOCIATION TUBIYAGE
Purcheline MATEGA	ASSOCIATION TUBIYAGE
Eddy Frank NIJEMBAZI	ASSOCIATION TUBIYAGE
Thierry SAHINGUVU	ASSOCIATION TUBIYAGE
Michel Ange NZOJIBWAMI	ASSOCIATION TUBIYAGE
Lise Chantal DUSABE	ASSOCIATION TUBIYAGE
Melchiade NGENDABANYIKWA	ASSOCIATION TUBIYAGE
Marie Ange NZEYIMANA	ASSOCIATION TUBIYAGE
Nestor NIBITANGA	ASSOCIATION TUBIYAGE
Ernest NDIKUMANA	ASSOCIATION TUBIYAGE
Eugénie CISHAKO	AVOCATS SANS FRONTIERES
Evariste RUKANUZA	CARE – NGOZI
Tormod RAVNEBERG	CNR, BUJUMBURA
Eric DEMERS	CNR, BUJUMBURA
Astrid Sofie ARNE	CNR, BUJUMBURA
Félicité SEBUHARARA	CNR, BUJUMBURA
Constantin KARORERO	CNR, BUJUMBURA
Christophe BEAU	CNR, GENEVA
Greta ZEENDER	CNR, GENEVA
Nils SIVERTSEN	CNR, GOMA
Alain ARUNA	CNR, GOMA
Désiré GAHWAYI	CNR, SHELTER MUYINGA
Cyrille TOYI	CNR, SHELTER MUYINGA
Ananias KABONEWE	CNR, SHELTER MUYINGA
Martin NIVYABANDI	CNR, SHELTER MUYINGA
Terje HOPE	CNR, TEP KIRUNDO
Arthémon BAYISABE	CNR, TEP KIRUNDO
Ange-Nelly RUCEKE	CNR, TEP KIRUNDO
Jean Paul KAGOYE	CNR, TEP KIRUNDO
Désiré MBANZAMIHIGO	CNR, TEP KIRUNDO
Anicet RUNGARUNGA	CNR, TEP MAKAMBA
Léopold KABANO	CNR, TEP MAKAMBA
Paula HAKIZIMANA	CNR, TEP MAKAMBA

Nom	Organisation
Innocent NSENGIYUMVA	CNR, TEP MUYINGA
Denise MUKAHIGIRO	CNR, TEP MUYINGA
Méthode NYAHENE	CNR, TEP MUYINGA
Freddy MANIRUTINGABO	CNR, TEP MUYINGA
Suzanne NSABIMANA	CONSULTANT
Odette INAMARIZA	FONDATION STAMM
Melchior KAZOHERA	GTS
Jean Marie NDAYIZEYE	GTS
Jocelyne BAZAHICA	GTS
Béatrice NIGITEGETSE	HUMAN RIGHTS WATCH
Emmanuel NIBARUTA	JAMAA
Patrick SOTA	JAMAA
Louis-Marie NINDORERA	LAW GROUP
Joseph MUJJI	LIGUE ITEKA
Juvénal MUVUNYI	LIGUE IZERE
Eric SHIMA	LIGUE IZERE
Révérien HABARUGIRA	MINISTERE DE L'INTERIEUR
Gérard ANTOINE	OCHA
Marie Amélie NDAYISENGA	OHCHR
Gratien NZAYANGA	PROVINCE RUYGI
Marie-Louise NDUWIMANA	RADIO SCOL. NDERAGAKURA
Yvonne SINABAJIJE	RADIO SCOL. NDERAGAKURA
Mathilde NKWIRIKIYE	RAINBOW CENTRE
Aline HOBIINGINGO	RCN
Libère NTAMASHIMIKIRO	RCN
Koudra NDAYISHIMIYE	RPA
Emery MADIRISHA	RPA
Barnabé NDAYIKEZA	RTNB
Nounou MOUSSA	RTNB
Marie Louise KABAGEMA	RTNB
Agnès NDAYIKEZA	RTNB
Sylvestre NDAYIRUKIYE	SAVE THE CHILDREN FUND, GITEGA
Gérard NTACOMENYEREYE	

Annexe 2 – Agenda du Séminaire

1^{er} Octobre 2002

- 9 h 00 - 10 h 00 Mot de Bienvenue, objectifs du séminaire et présentation des participants, par le Représentant du CNR, Tormod Ravneberg, le Directeur d'OCHA, Antoine Gérard, Greta Zeender (CNR) et Christophe Beau (CNR)
- 10 h 00 - 10 h 30 Introduction aux Principes Directeurs, par Christophe Beau.
- 10 h 30 - 10 h 45 Pause café
- 10 h 45 - 13 h 00 Que sont les droits de l'Homme et le droit humanitaire? Origines légales des Principes Directeurs, par Marie-Amélie NDAYISENGA, OHCDH. (Exercice Greta Zeender)
- 12 h 30 - 14 h 00 Déjeuner
- 14 h 00 - 15 h 00 Définition d'un déplacé interne, par Greta Zeender.
- 15 h 00 - 15 h 15 Pause café
- 15 h 15 - 17 h 00 Définition d'un déplacé interne, par Greta Zeender. (suite)

2 Octobre 2002

- 9 h 30 - 10 h 30 Prévention et Protection pendant le déplacement, par Christophe Beau
- 10 h 30 - 10 h 45 Pause café
- 10 h 45 - 13 h 00 Prévention et Protection pendant le déplacement, par Christophe Beau (suite).
- 13 h 00 - 14 h 00 Déjeuner

- 14 h 00 - 15 h 00 Accès à la terre pour les déplacés internes, par Mathilde Nkurikiye, Rainbow Center.
- 15 h 00 - 15 h 15 Pause café.
- 15 h 15 - 17 h 00 Retour et réinstallation, par Christophe Beau
- 17 h 00 - 17h 30 Représentation théâtrale par l'association TUBIYAGE

3 Octobre 2002

- 9 h 00 - 11 h 15 Que pouvons nous faire quand les Principes Directeurs ne sont pas respectés, par Mathilde Nkurikiye et Louis Marie Nindorera, International Human Rights Law Group.
- 11 h 15 - 11 h 30 Pause café.
- 12 h 30 - 12 h 30 Comment incorporer les Principes Directeurs dans notre travail quotidien, par Félicité Sebuharara, ADRA.
- 12 h 30 - 13 h 30 Déjeuner
- 13 h 30 - 14 h 30 Comment incorporer les Principes Directeurs dans notre travail quotidien, par Félicité Sebuharara. (suite).
- 14 h 30 - 14 h 45 Pause café.
- 14 h 45 - 15 h 30 Conclusions, recommandations et clôture par Astrid Arne (CNR), Greta Zeender et Tormod Ravneberg.